

Le Brevet de Sécurité Routière (BSR) :



Les inscriptions sont possibles dès l'arrivée des beaux jours, en général au printemps ...

Le **Brevet de Sécurité Routière** n'est pas un examen du permis de conduire mais **une formation théorique et pratique obligatoire pour pouvoir conduire un cyclomoteur**. Le **BSR** s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans.

Il permet de circuler avec un 2 roues d'une puissance inférieure à 50cm³

L'obtention de l'**Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)** de 1^{er} ou de 2^{ème} niveau est impérative pour valider la partie théorique.

La durée de la formation est de 5 heures réparties sur une semaine.

Important :

L'enseignant vous apprend à circuler sur route et en agglomération. Vous devez savoir maîtriser l'équilibre et la manipulation du 2 roues à moteur. *(Sinon prévoir une formation supplémentaire que nous vous assurons)*

L'Auto école fournit :

Le scooter et le gilet réfléchissant.

Tenue à prévoir Impérativement :

Un blouson, un pantalon, des chaussures fermées, une paire de gants et votre casque personnel.

Après votre formation BSR, ce bon est remis :

Conserve ce bon. Le jour de tes 16 ans, sur sa présentation, nous t'offrirons 1 heure d'évaluation en voiture pour une formation AAC

Pensez à conserver ce bon, il récompensera votre fidélité !

Pour toutes questions, contactez l'Auto école.

Pour les tarifs, nous consulter.

Auto école de la Tour – 70400 Héricourt – 03.84.46.24.68